

TOURS

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1 PLAN INFORMATIF DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Plan édité le 18/11/2019

Fichier : 37261_mouvement de terrain.mxd

Approbation du PLU, vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 20 janvier 2020

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.

VILLE DE
TOURS

Département d'Indre et Loire



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 491 - 37000 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

Zone à risque de mouvements de terrain

-  Niveau 1 : Zone où toute implantation doit faire l'objet d'une étude spécifique
-  Niveau 2 : Zone où toute implantation d'ouvrage doit faire l'objet d'un avis préliminaire
-  Niveau 3 : Zone où toute implantation d'ouvrage doit faire l'objet d'une maîtrise de eaux

Sources : DGI/CD37-Cadastre 2018, BRGM

